

KAROS DÉSIGNÉ COMME EXPLOITANT DU SERVICE DE COVOITURAGE PLANIFIÉ D'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS

Le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités du 10 juillet 2025 a autorisé la signature du marché avec la société Karos pour l'exploitation du service de covoiturage planifié en Île-de-France. Il est désormais le seul opérateur du covoiturage planifié soutenu par Île-de-France Mobilités, assurant une meilleure lisibilité et une simplification de l'offre au service des usagers.

Depuis 2017, Île-de-France Mobilités encourage la pratique du covoiturage en offrant deux trajets par jour aux abonnés Navigo annuels, mensuels et Imagin'R et en incitant financièrement les covoitureurs, afin de promouvoir cette mobilité, qui permet de réduire le nombre de véhicules sur les routes et donc la pollution et le trafic, et offre des solutions en cas de perturbations dans les transports ou de pics de pollution.

Depuis le lancement de ce dispositif, Île-de-France Mobilités noue des partenariats de gré à gré avec des opérateurs de covoiturage, grâce à des accords bilatéraux. Ces accords permettent ensuite aux usagers de bénéficier de deux trajets gratuits par jour en recherchant leur trajet via l'application Île-de-France Mobilités. Ce dispositif a permis une montée en puissance progressive de l'offre, grâce à un soutien financier aux trajets éligibles et une complémentarité croissante avec le réseau de transport en commun.

Sur 2024, plus de 2,8 millions de trajets ont été subventionnés par Île-de-France Mobilités, soit 800 000 de plus qu'en 2023. 80 % des trajets subventionnés l'ont été en grande couronne, montrant l'intérêt de ce mode de déplacement dans les zones moins denses.

Désormais, afin de simplifier son offre et de permettre au covoiturage de passer un cap, Île-de-France Mobilités opte pour un marché unifié avec un opérateur unique, intégré à son service, afin de faire de la voiture une solution de mobilité complémentaire au reste du réseau de transport et faciliter les déplacements en Île-de-France.

KAROS désigné pour l'exploitation du service de covoiturage planifié en Île-de-France

Karos, futur titulaire du marché, a pour objectif de mettre en place la gestion et l'exploitation d'un service de covoiturage planifié (sur réservation) de courte distance en Île-de-France. Il devra fournir et opérer une application, intégrée à l'écosystème et à la charte graphique d'Île-de-France Mobilités, assurer le versement des incitations financières, mettre en place un contrôle anti-fraude, et améliorer de manière continue le service pour répondre à l'évolution des besoins. Il devra également porter la communication de ce service et en assurer la promotion auprès des utilisateurs, pour favoriser son usage.

Karos exploitera le service de covoiturage planifié pour une durée de deux ans. La durée d'exploitation pourra être prolongée de deux ans supplémentaires par Île-de-France Mobilités.

Deux types de covoiturage en Île-de-France

Pour rappel, il existe deux types de covoiturage en Île-de-France :

- **Un covoiturage « planifié »** : le voyageur réserve son itinéraire via l'application en indiquant son point de départ et d'arrivée. L'application lui propose alors un trajet et le met en lien avec un conducteur, pour réserver son trajet à l'avance.

- **Les lignes de covoiturage « fixe »** : le voyageur se rend à un arrêt physique, sans réserver son trajet, se signale sur l'application mobile ou par SMS et attend le passage d'un conducteur, avec un système similaire au bus, matérialisé par des arrêts.

Ces deux approches sont complémentaires, le covoiturage « planifié » permettant aux usagers de trouver une solution de transport en cas d'absence d'autres moyens ou de perturbation du réseau, et les lignes permettant une desserte sur des zones moins denses en moyens de transports ou des zones où la voiture est essentielle.

Depuis le 10 juin 2025, [Île-de-France Mobilités a lancé sa première ligne de covoiturage fixe sur le Plateau de Saclay](#), territoire dynamique mais sur lequel la voiture est une nécessité pour les trajets domicile-travail, d'où l'intérêt des lignes de covoiturage. Deux prochaines lignes seront déployées sur ce secteur à partir du mois de septembre 2025.

Avec le lancement de ce marché de covoiturage planifié, les deux types de covoiturage sont désormais organisés avec un opérateur unique et pleinement intégrés à l'écosystème de transports du réseau francilien.

Contacts presse :

contactpresse@iledefrance-mobilites.fr

www.iledefrance-mobilites.fr/presse

